



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-42631>

Département(s) de publication : **38**

Annonce n° **25-42631**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Marie De Voreppe

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21380565800175

Ville : Voreppe Cedex

Code postal : 38341

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 38

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://dl.aws-achat.info//avis/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=70761>

Identifiant interne de la consultation : 2025VerSol

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : commande-publique@ville-voreppe.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 476504739

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée restreinte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 05/05/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Oui

Nombre maximum de candidats : 3

En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : Pour les critères de sélection des candidatures, se reporter à l'article 5.2 du Rc

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Oui

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Marché public de conception-réalisation pour la construction d'un champ solaire thermique sur le réseau de chaleur existant de Voreppe Centre

Code CPV principal - Descripteur principal : 45251250

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : En cohérence avec le plan d'actions du schéma directeur du Réseau de chaleur bois énergie Centre, la Ville de Voreppe a décidé la réalisation un champ solaire thermique sur une structure métallique à construire comme production ENR supplémentaire pour alimenter ce réseau. Ce projet de construction d'un champ solaire thermique : -Doit répondre à la double contrainte de servir de toiture à des terrains sportifs (notamment tennis, boules) et de produire des ENR supplémentaires sur le réseau de chaleur existant Voreppe Centre -Doit répondre à un taux de couverture solaire estival maximal sachant que les besoins (chauffage et ECS) actuels du réseau de chaleur sont de 8.5 à 9 GWh par an (comprenant des copropriétés, des logements sociaux, des équipements publics sportifs, d'enseignement et culturels) Il s'agit d'un marché public de conception-réalisation, qui est par nature un marché global, avec prix global et forfaitaire

Lieu principal d'exécution du marché : réseau de Chaleur Centre 38340 - Voreppe

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Pour les candidats retenus pour la phase offre, une visite est prévue le 3 juin 2025 : se reporter à l'article 4.1 "présentation de l'offre (seconde phase ultérieure)"

Autres informations complémentaires : 1) Une seule variante, à l'initiative des candidats, est autorisée : se reporter à l'article 2.3 du règlement de consultation (RC). 2) Concernant les critères des offres : se reporter à l'article 5.3 du RC. 3) Négociation : se reporter à l'article 5.4 du RC. 4) Concernant le montant et les condition de la prime : se reporter à l'article 7 du RC. 5) Renseignements complémentaires : se reporter à l'article 8 du RC 6) Concernant les recours : se reporter à l'article 11 du RC

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/04/2025